LES AVANTAGES

→ Pour l'utilisateur

- L'achat de titres-services donne droit à une **réduction d'impôt**. Un titre-service de 9 € ne vous coûte en réalité que 6,30 € si vous habitez en Flandre ou en Région de Bruxelles-Capitale et que 8,10 € si vous habitez en Wallonie.
- **Le travailleur est couvert** en cas d'accident, contrairement au travail au noir.
- Vous contribuez directement à la **création d'emplois**.

→ Pour le travailleur

- Un **VRAI contrat de travail**, il bénéficie donc de toute la protection qui en découle :
  - protection sociale ;
  - cotisation pour la pension ;
  - congés payés ;
  - rémunération garantie en cas de maladie ou d'accident de travail.

SODEXO
Cellule titres-services
Boulevard de la Plaine 15
1050 Bruxelles
Tél. 02 547 54 95
Fax 02 547 54 96

Surfez sur **www.titres-services-onem.be**
et **www.onem.be**

01.01.2015/900.20.151
Éditeur responsable : Philippe Symons

LES TITRES-SERVICES :

UNE AIDE-MÉNAGÈRE PROFESSIONNELLE

LE SYSTÈME DES TITRES-SERVICES

→ Ce système est subventionné par les Régions, il permet à tout particulier domicilié en Belgique de payer, à un **tarif avantageux**, des prestations d'aide-ménagère. Les travaux ou services prestés concernent uniquement l'usage privé.

Quelles tâches ?

→ Aide-ménagère à domicile :

nettoyage

lessive

repassage

petits travaux de couture

préparation des repas

→ Services en dehors du domicile :

repassage

courses ménagères

transport accompagné de personnes à mobilité réduite

DES TARIFS NETS

→ Le montant à payer est de **9 € par heure de travail entièrement accomplie**. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt pour les titres-services que vous achetez **(avec un maximum de 1400 € de dépenses en 2015 - exercice 2016 pour les utilisateurs habitant en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale et de 150 titres-services pour les utilisateurs habitant en Wallonie)**. Les utilisateurs à faible revenu peuvent profiter de l'avantage fiscal moyennant un crédit d'impôt remboursable. Plus d'info : centre de contact SPF Finances 02 572 57 57.

MODE D'EMPLOI

→ **Les titres-services papier** : vous datez, signez et remettez au travailleur un titre-service par heure de travail entièrement prestée.

→ **Les titres-services électroniques** : le travailleur encode ses prestations via un numéro gratuit, composé à partir de votre téléphone fixe. Ces prestations seront ainsi communiquées à l'entreprise agréée et décomptées de votre portefeuille électronique.

NOMBRE DE TITRES-SERVICES

→ Par année calendrier, vous pouvez commander 500 titres-services maximum par utilisateur **(400 titres à 9 € et 100 titres à 10 €).** Le nombre est limité à 1000 titres-services par ménage **(800 titres à 9 € et 200 titres à 10 €).**

→ **Dérogation** : pour les familles monoparentales, les personnes handicapées et parents d'enfants mineurs handicapés, **2000** titres-services peuvent être achetés par an **à 9 €**.

→ Les **travailleuses indépendantes** peuvent bénéficier d'une aide à la maternité. Cette aide, sous la forme de **105 titres-services**, est octroyée par le biais des caisses d'assurances sociales.

RENSEIGNEMENTS

→ Il suffit de vous adresser directement aux entreprises agréées. Elles vous proposeront le travailleur approprié, répondront à vos questions ou trouveront une solution en cas de problème.

→ Vous trouverez la liste complète de ces entreprises sur le site **www.titres-services-onem.be** ou en contactant **Sodexo** au 02 547 54 95 ou par e-mail : **titres-services.svc.be@sodexo.com**

COMMANDE DE VOS TITRES-SERVICES

Vous devez d'abord vous inscrire chez Sodexo avant de commander vos titres-services. L'inscription est gratuite et peut se faire :

- en remplissant directement le formulaire en ligne sur : **www.titres-services-onem.be**
- ou en remplissant le formulaire papier à télécharger sur : **www.titres-services-onem.be** et à renvoyer par fax au 02 547 54 96 ou par courrier à :
  Sodexo
  Cellule titres-services
  Boulevard de la Plaine 15
  1050 Bruxelles

→ Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez utiliser des titres-services papier ou des titres-services électroniques.

→ Une fois inscrit, Sodexo confirme votre inscription et vous indique la marche à suivre pour obtenir vos titres-services.